

14 juin 2020 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2020

Covid-19 : report de la remise des justificatifs pour la subvention aux organisations syndicales

Sur proposition du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'octroi d'une subvention aux organisations syndicales représentatives pour 2019.

Le bon déroulement du processus de remise des justificatifs de la subvention fixée au 31 mars de l'année N+1 pour les organisations syndicales concernées est impactée par la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19. Afin de préserver la sécurité juridique, le projet d'arrêté royal prévoit de postposer la date de remise des justificatifs à une date ultérieure fixée au 31 juillet 2020.

La mesure entre en vigueur au 31 mars 2020.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité A.

Projet d'arrêté royal dérogeant à l'article 5, alinéa 2 de l'arrêté royal du 24 mars 2003 relatif à l'octroi d'une subvention aux organisations syndicales représentatives visées à l'article 7 de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be